

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole Elémentaire Jean de Joinville  
Joinville (52)**

**Rapport Technique (RT) de Phase 2**

Janvier 2011 – N° 0520075Z\_RT2



## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Ecole Elémentaire Jean de Joinville – Joinville (52)**

### **Rapport Technique (RT) de Phase 2**

Janvier 2011 – N° 0520075Z\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	Laure HITON	Ingénieur de projet
<b>Vérificateur</b>	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
<b>Approbateur</b>	Olivier PACAUD	Superviseur

## SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

L'école élémentaire Jean de Joinville (0520075Z), est localisée 15 rue de Nuisement à Joinville, dans le département de la Haute-Marne (52).

L'étude historique et les informations collectées ont permis de confirmer que l'école élémentaire a été construite sur l'emprise d'une usine de pièces et de machines (Usine MATROT). Plusieurs activités potentiellement polluantes ont également été recensées aux alentours immédiats de l'ETS notamment un ancien dépôt de liquides inflammables.

### Résultats des investigations

Au vu des résultats de l'étude historique et documentaire, il a été recommandé que l'école élémentaire fasse l'objet d'une campagne de diagnostics afin de caractériser la qualité de l'air précédent le milieu d'exposition des cibles (air respiré au niveau des lieux de vie) et la qualité de l'eau du robinet accessible aux enfants dans les sanitaires. Au vu du contexte du site, les points de prélèvements sont :

- **l'air du vide sanitaire** au droit des salles de classe dans le bâtiment A et le logement du gardien ;
- **l'air du sol dans la cour** ;
- **les points d'alimentation du réseau d'eau potable** présents dans les sanitaires de l'école.

Les concentrations pour les composés recherchés dans le milieu air intérieur du vide sanitaire et air du sol sont inférieures aux limites de quantification.

Les résultats d'analyses de l'eau du robinet montrent que la qualité de ces eaux respecte les critères de potabilité.

Ainsi, ces investigations permettent de conclure à l'absence d'influence des sols sur la qualité de l'air intérieur respiré et de l'eau consommée, **nous proposons de classer cet ETS en catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**